

FÉMINICIDES PROSTITUTIONNELS



La violence machiste est la première cause de mortalité des femmes de 16 à 44 ans dans le monde. Une proportion importante de ces femmes sont tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. L'apparition, ces dernières années, du terme « féminicide » a permis de mettre en lumière la dimension machiste de ces meurtres.

Mais certains restent oubliés : ceux qui sont commis dans le milieu prostitutionnel, le plus souvent par des « clients » et des proxénètes, contre des femmes et des personnes transgenre.

Si l'assassinat de Chahinez par son ex-mari à Mérignac devient en 2021 une information

capitale qui intéresse le pays tout entier parce qu'est enfin compris son caractère systémique, le meurtre d'Alaïs, tuée par un « client », reste cantonné à la rubrique « faits divers ».

La violence prostitutionnelle, souvent mise à part et souvent tue, reste à mettre à jour. Si la loi de 2016 a représenté un progrès en faisant juridiquement des violences contre des personnes prostituées un facteur aggravant, il faut maintenant faire reconnaître ces meurtres comme des féminicides à part entière.

Dossier réalisé par Claudine Legardinier



« Elle veut le quitter, il ne veut pas car il se croit propriétaire de sa femme. Le meilleur moyen de continuer à posséder quelqu'un, c'est de le tuer. »

Charlotte Beluet. Procureure d'Auch - Le Monde, 23/08/19, Féminicide, ce mot qui embarrasse la magistrature

« Il paye, elle est à lui, il pense qu'il a le droit d'en faire ce qu'il veut. Certains, à partir du moment où ils avaient payé, il était clair que je n'avais rien à dire. Évidemment, ils n'ont pas tous envie de tuer, mais ils nous font subir des choses qui pourraient mal tourner. »

Stéphanie, survivante de la prostitution



LES MEURTRIERS : MAJORITAIREMENT DES « CLIENTS »



Au fil de ce dossier, des mini-encarts précédés de ce pictogramme donnent une date, un meurtre perpétré ces dernières années, le plus souvent, par un « client ». Une longue litanie qui montre, que ce soit en France ou à l'étranger, la violence de ceux qui s'arrogent un droit d'accès sexuel aux femmes.

MEURTRE SPÉCIFIQUE, PAROXYSMES DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Tuer une femme ne constitue pas un féminicide, mais tuer une personne parce qu'il s'agit d'une femme l'est. Le rapport sur les féminicides de l'Assemblée nationale^[1] souligne « le caractère singulier et systémique de ces crimes de genre en désignant le meurtre d'une femme parce qu'elle est femme. Souvent motivés par des sentiments d'objectivation, d'emprise, de jalousie et de domination, ces crimes commis par un homme sur une femme résultent ainsi d'une logique sexiste où l'agresseur finit par s'approprier sa victime au point de considérer avoir droit de vie ou de mort sur elle. »

En France, le mot est cantonné aux meurtres par conjoint, c'est-à-dire aux « féminicides intimes » tels que les définit l'OMS : « La plupart des cas de féminicide sont commis par des partenaires ou des ex-partenaires, et sous-entendent des violences continues au sein du foyer, des menaces ou des actes d'intimidation, des violences sexuelles ou des situations où les femmes ont moins de pouvoir ou moins de ressources que leur partenaire. »

Dans d'autres pays, sont pris en compte les meurtres de filles à la naissance, les avortements sélectifs, les tueries de masse, les crimes d'honneur ou liés à la dot, etc.



10 MAI 2021

**Pontault Combault
Anaïs, 18 ans, étranglée
par un « client » (voir p. 8).**

Rendre visible

Réduits à des « drames familiaux », des « crimes passionnels », les féminicides ont longtemps été invisibilisés. « Pour mettre un terme à ces meurtres, il faut commencer par reconnaître ce qu'ils sont et les appeler par leur nom », déclarait Osez le Féminisme ! (OLF) en lançant une campagne de sensibilisation dès 2014.

Le mot « féminicide » met en exergue cette dimension genrée du meurtre. Il permet d'en mesurer l'ampleur, le

caractère systémique et la participation à un continuum de violences sexistes.

Employé dès 1976 par la sociologue sud-africaine Diana Russell^[2], l'anglais

« femicide » (des termes « female » et « homicide ») est utilisé depuis 2012 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Courant depuis longtemps en Espagne, en Italie et en Amérique du Sud, il est entré en France dans l'édition 2015 .../...

FÉVRIER 2020

**Alais, 18 ans,
poignardée par son
proxénète dans un airbnb de
Montpellier. Elle aurait exprimé
l'envie de prendre des distances
avec le réseau.**



UN SYSTÈME TUEUR

Ernestine Ronai, à la tête de l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, a parlé publiquement de féminicide pour la première fois en 2008.

Dans le Code pénal, le terme homicide ne précise pas. On ne parle pas aujourd'hui des « infanticides » et on ne sait pas combien d'enfants sont assassinés par leurs parents.

Le mot n'est pas qu'un mot, il a rendu les choses visibles et permis une vraie prise de conscience. Un féminicide, c'est une femme tuée par un homme, le plus souvent connu, suite à des violences sexuelles, surtout dans le cadre privé. Les meurtres de femmes prostituées rentrent exactement dans ce cadre. Sous prétexte qu'il a payé, le « client » pense qu'il peut réaliser des fantasmes qui devraient rester imaginaires. Il s'autorise donc à franchir l'interdit de la violence. En imposant un acte sexuel, il commence par exercer une violence psychologique, il participe de l'humiliation, de la dévalorisation qui sont au cœur du système de prostitution. Les mécanismes sont les mêmes : quand la femme prend son autonomie, quand elle affirme sa volonté, elle court le risque de réveiller la violence de l'autre. Le conjoint, le mari, comme le « client », n'est pas pris de folie. Il est dans la domination, la prise de pouvoir.

Les féminicides prostitutionnels, trop peu mis en avant, souffrent toujours du préjugé voulant qu'il s'agisse plus ou moins des « risques du métier ». Il faut en finir avec les discours glamour, la banalisation, due entre autres à celle de la pornographie. La prostitution, c'est de la violence, ce n'est pas de la sexualité. Il n'y a pas de lieu protecteur... trottoirs, appartements, bois, bordels. Toute personne prostituée est en danger, et en danger de mort. C'est un système tueur. Que ce soit par les morts violentes ou par les morts à petit feu (addictions, dissociations, emprise, qui participent à la destruction de la personne) et qui ne sont jamais comptabilisées.



[1] Assemblée nationale, Délégation aux droits des femmes, Rapport sur la reconnaissance du terme de féminicide, Fiona Lazaar, 18/02/2020.

[2] Autrice en 1992, avec Jill Radford, de « Femicide : The Politics of Woman Killing ».

du *Petit Robert* et s'est répandu dans les médias en 2019, année du Grenelle contre les Violences Conjugales^[3].

Selon le rapport de l'Assemblée nationale, il est « *impératif de développer son usage institutionnel, en particulier dans les sphères politique, médiatique et judiciaire* » :



22 JANV. 2020

Au Québec, Marylène Lévesque, 22 ans, est assassinée par un « client » dans une chambre d'hôtel. L'homme, en liberté conditionnelle, condamné pour avoir massacré son épouse, avait obtenu des autorités le droit de rencontrer une « prostituée » pour assouvir ses « besoins sexuels ».

Le droit d'un prédateur sexuel, qui plus est criminel, l'a emporté sur le droit à la vie d'une femme. Au nom de croyances ineptes sur les besoins sexuels masculins et sur les « prostituées » qui seraient d'une autre nature et pourraient tout subir.

Recenser, nommer

Depuis 2006, la délégation aux victimes du ministère de l'Intérieur (DAV) produit des chiffres qui ont depuis été complétés par le travail de fourmi de Féminicides Par Compagnons ou Ex (FPCE, voir encadré) pour nommer et humaniser ces tragédies. Les médias ont ensuite procédé à un recensement (*Libération* en 2017, puis l'*AFP*, *Le Monde*, etc) auquel sont venus s'ajouter les affichages des colleuses à Paris en janvier 2021 (111 prénoms de victimes, selon leurs termes « 98 femmes, 11 travailleuses du sexe et 2 individus transgenres »). Sauf exception, ne sont recensés que les meurtres dans le cadre conjugal.

Un mot absent du code pénal

Toutefois, le terme ne figure pas dans le code pénal. Les parlementaires s'y sont refusés en juillet 2020 au nom du fait que les violences conjugales y sont déjà prises en compte et que le mot porterait atteinte à l'universalisme du droit.

Le fait qu'un meurtre soit commis « *par le conjoint ou le concubin de la victime* » (ou par un « *ex* ») constitue bien une circonstance aggravante. Mais le sexe de l'auteur-e du crime

FÉMINICIDES PROSTITUTIONNELS



LE CADRE PROSTITUTIONNEL EST EN SOI UN DANGER PERMANENT

Julia, Féminicides par Compagnons ou Ex (FPCE).

Elles sont quatre. Quatre abolitionnistes qui ont commencé par militer en faveur de la loi d'avril 2016 avant de recenser les féminicides dans le cadre conjugal en donnant un prénom, un lieu, et en rappelant les circonstances de la mort.

Elles ont bataillé, contesté les chiffres officiels de la Délégation aux victimes (DAV), qu'elles jugeaient sous-estimés, ont posté des commentaires sur les réseaux sociaux des médias en remplaçant « crimes passionnels » et « drames de la jalousie » par « meurtres ». Attaquées, harcelées (c'est pourquoi elles ont choisi l'anonymat), elles ont bénéficié en 2019 du coup de pouce de Caroline de Haas qui leur a proposé de relayer leurs infos avec le collectif Noustoutes.

Pour Julia, l'une des quatre, pas de doute : « *Dans la prostitution, il s'agit bien de féminicides ! Les meurtres de "possession" par les "clients" sont une évidence dans la mesure où ils ont payé. De même pour les proxénètes qui disposent des femmes qu'ils exploitent comme de leurs choses. Ce qui compte, c'est l'intention du tueur. Mais, pour nous, il y a une différence entre le cadre conjugal et prostitutionnel. Ce qui est toxique dans le couple, c'est la notion de possession. On peut heureusement imaginer le couple autrement. Tandis que cette possession est le fondement même de la prostitution. Le cadre prostitutionnel est en soi un danger permanent. Ce qui tue, ce n'est pas seulement le proxénète ou le "client", c'est le contexte même, c'est la drogue, la maladie, le suicide, les disparitions. On parle dans le cadre conjugal des suicides forcés, mais on peut supposer qu'ils sont plus nombreux encore pour les femmes prostituées. Comptabiliser des féminicides, au sens strict, est insuffisant pour avoir une idée du nombre de morts dues à l'exercice de la prostitution. Les féminicides prostitutionnels ne prendront fin qu'avec la fin de la prostitution.* »



et de la victime ne sont pas pris en compte. Dans la loi française, un crime raciste ou antisémite peut-être jugé comme tel, mais pas un crime machiste. Le droit ignore donc les rapports de domination entre hommes et femmes et ne prend pas en compte la portée misogyne de certains meurtres.

« *La dimension sexiste serait enfin apparente* », regrette-t-on à FPCE, pour qui « *la haine des femmes, est très présente dans la société.* » Même réaction pour la juriste Catherine Le Magueresse : « *les juristes sont toujours les plus frileux et n'admettent pas que nous sommes dans une société patriarcale et que le droit joue un rôle dans le maintien de ces violences.* »

DÉC. 2019

X, Albanaise, 37 ans, étranglée par un « client ». Son corps en partie calciné et dénudé est découvert à Mougins (Alpes Maritimes).



[3] La ministre socialiste des droits des femmes Laurence Rossignol y fait référence dès 2016. Marlène Schiappa parviendra ensuite à l'imposer dans l'agenda politique.

UN ÉTAT DES LIEUX ALARMANT

Le milieu prostitutionnel a toujours été d'une violence inégalée. Il a toujours tué, comme le Mouvement du Nid le relève depuis des décennies. Proxénètes et « clients » agressent et assassinent, comme ces maris ou compagnons qui frappent ou tuent celle qui exprime son désir d'échapper à leur domination et qu'ils considèrent comme leur propriété.

La veille inlassable du Mouvement du Nid

Dans sa rubrique « In Memoriam », notre site^[4] recense inlassablement depuis plus de vingt ans les meurtres et tentatives de meurtres, et les agressions dont il a connaissance (une liste probablement sous-estimée). Il n'existe aucun chiffre officiel pour les meurtres de personnes prostituées : des victimes encore trop souvent considérées, consciemment ou inconsciemment, comme des victimes de seconde zone, qui l'auraient un peu « cherché ». Et leur parole reste trop souvent déconsidérée.

Les abolitionnistes ont toujours dénoncé les violences et les meurtres qui sont inséparables de la mise en prostitution des femmes. Comment oublier l'immense moment d'émotion que fut la manifestation organisée pour Ginka^[5], assassinée à Paris, rue de la Clôture, fin 1999 ? Une jeune Bulgare de 19 ans massacrée de vingt-trois coups de couteau par un délinquant venu « racketter une pute ». Pétition, courriers, articles de presse avaient tenté d'alerter, en vain, sur l'abattage et les maquereaux.



9 SEPT. 2019

Marlène, Française de 33 ans, tuée à Genève où elle était prostituée. Son corps, transporté dans une valise, brûlé puis enterré, est retrouvé près d'Évian.

En 1975 déjà, les militant-es du Mouvement du Nid se trouvaient dans l'Église Saint-Nizier à Lyon auprès des personnes prostituées. Elles protestaient (41 ans avant le vote de la loi que certains osent tenir pour responsable des meurtres actuels), contre le harcèlement policier et judiciaire et contre l'indifférence des autorités alors que trois d'entre elles avaient été assassinées en quelques mois !

Pour les abolitionnistes, la parole publique « oublie » trop souvent la prostitution et la pornographie dans les violences faites aux femmes. Il est temps que les meurtres commis sur les femmes prostituées soient inclus dans les féminicides car « ces meurtres sont toujours le fait du proxénète ou du "client" et



Des survivantes de la prostitution rendent hommage en 2019 à Paris aux femmes assassinées dans la prostitution

répondent à la même logique de possession de la femme liée au fait notamment qu'il existe un paiement^[6] », comme l'ont souligné les représentantes d'OLF lors de leur audition à l'Assemblée nationale. Et ils sont indissociables des violences conjugales.

Le milieu de la pornographie est largement concerné. Bianca Cendriline Bastiani, devenue « star du porno sado-maso », décrit une « violence omniprésente^[7] » : « je préfère parler de torture », explique-t-elle, en décrivant les disparitions de femmes « qui n'ont aucune famille » et « dont personne ne se préoccupera ». Elle parle de son séjour en hôpital psychiatrique, de ses nombreuses tentatives de suicide, et de la tentative de meurtre par son proxénète. Moment où elle a décidé de s'enfuir...

Féminicides, suicides et violences : une exposition disproportionnée

Le meurtre est le degré ultime des violences que subissent les personnes prostituées, perpétrées notamment par les proxénètes mais aussi par les « clients » : insultes, violences physiques et sexuelles.

Elles représentent une des catégories les plus exposées aux violences sexuelles et sexistes et à leurs conséquences^[8]. Elles sont a minima six fois plus exposées au risque de viol que la population générale. Par ailleurs, leur taux de suicide est douze fois plus important que celui de la population générale^[9].

.../...

[4] <http://www.mouvementdunid.org>.

[5] <https://mouvementdunid.org/prostitution-societe/culture/a-la-recherche-de-ginka/>.

[6] Audition d'Alyssa Ahrabare et Céline Piques dans le cadre du Rapport de l'A.N sur les féminicides.

[7] <https://entreleslignesentrelesmots.blog/2021/04/29/cendrillon-du-trottoir-de-la-prostitution-au-porno/>.

[8] http://www.federationsolidarite.org/images/stories/publics/personnes_prostituees/pdf/Synthese_ProsanteVF.pdf.

[9] <https://prostcost.wordpress.com/>.



31 MAI 2018

Nicoleta, Roumaine de 26 ans, poignardée puis renversée par un « client » sur une départementale du Gard. L'homme n'était pas d'accord avec le tarif qu'elle demandait. En 2016, elle avait déjà été laissée pour morte à son domicile dans une affaire qui avait donné lieu à l'arrestation de proxénètes.

Chaque année, plusieurs personnes prostituées sont assassinées. En 2014 par exemple, au moins sept avaient été tuées en France^[10], le plus souvent par un « client ». Selon nos sources, six en 2019, deux en 2020 et déjà une en 2021.

Pour une moyenne^[11] de quatre personnes assassinées chaque année, sur une population de 37 000 personnes prostituées, un triste calcul montre qu'elles sont 30 fois plus exposées au risque de féminicide prostitutionnel que la population générale des femmes n'est exposée au risque de féminicide conjugal^[12].

Les féminicides prostitutionnels sont souvent marqués par un déchaînement de violence, une volonté d'anéantir la victime et ce qu'elle représente.

Tous ces chiffres ne tiennent évidemment pas compte des disparitions ni des actes de violence innombrables auxquelles les personnes prostituées sont quotidiennement exposées.

[10] <https://prostcost.files.wordpress.com/2015/05/in-memoriain.jpg>.

[11] <http://www.prostitutionetsociete.fr/politiques-publiques/droits-des-personnes/article/in-memoriain>.

[12] Taux d'exposition des femmes au risque de féminicide conjugal : 0.00033 %. Taux d'exposition des femmes prostituées au risque de féminicide prostitutionnel : 0,01 %.

DES MEURTRES INSCRITS DANS LES MÉCANISMES SOCIAUX

Dans le cadre conjugal, l'homme tue le plus souvent dans les jours ou semaines qui suivent une séparation et un dépôt de plainte. Mécanisme récurrente : un homme veut posséder « sa » femme, elle tente de lui échapper. Dans la prostitution, la femme prostituée se met de la même façon en danger en exprimant sa propre volonté : refus de certains actes, annonce d'un tarif que le « client » juge trop élevé, décision de quitter un proxénète...

Cependant, psychologiser ces meurtres en les présentant comme le coup de folie d'un seul homme fait l'économie des causes politiques, économiques et sociales qui engendrent les violences faites aux femmes. La culture du viol, le mythe

du « besoin sexuel irrépressible », terreau des féminicides, sont inséparables de la dépersonnalisation, voire de la déshumanisation, dont les prostituées, femmes, gays et personnes transgenre, peuvent être l'objet^[13]. Réduites au statut de « filles »

DÉC. 2016

Une jeune fille de 18 ans, défigurée et dénudée, retrouvée morte dans un bois du Jura, a subi 26 coups de couteau et de multiples coups au visage. On ne découvre qu'en novembre 2017 qu'il s'agit d'une Roumaine, prostituée en Suisse, dont personne n'a jamais signalé la disparition.



[13] Patrizia Romito, Un silence de mortes, La violence masculine occultée, ed Syllepse, 2006.



« Les personnes prostituées sont des objets de dégazage. Les hommes les prennent comme boucs émissaires de leurs haines, de leurs colères, de leurs frustrations. Ils viennent vider leur poubelle émotionnelle. Je me souviens, face à certains qui se sentaient frustrés, avoir vu leur visage se décomposer. On sent qu'ils peuvent devenir violents. Et dans l'image sociétale, une prostituée, on peut tout lui faire, elle est la figure de la débauche, de la déchéance.

La prostitution, les risques qu'elle comporte, tout le monde s'en fiche. Je me souviens, avant le vote de la loi de 2016, d'un rendez-vous avec des politiques que, manifestement, la question n'intéressait pas. L'un crayonnait sur son carnet pendant que je parlais. Ce n'est qu'en sortant mon dossier sur les meurtres qu'il a levé les yeux. Je me suis dit « il faut qu'on meure pour que ça les intéresse. »

Laurence*, agressée plusieurs fois et qui a subi notamment une tentative d'étranglement de la part d'un « client ».

* Laurence Noëlle, Renaître de ses hontes, Le Passeur, 2015. Elle a été sauvée par un « videur » posté sur le palier de l'hôtel de passe.



ou pire encore, de « putes », elles font office de boucs émissaires pour des hommes mus par la misogynie. En témoignent les commentaires orduriers, véritables déchainements de haine, postés par des « clients » sur certains sites.

21 OCT. 2016

Une Équatorienne de 33 ans est assassinée à Nantes par un « habitué » qu'elle était venue retrouver à son domicile. Il brûle son corps, retrouvé dans un champ.



CE N'EST PAS LA LOI QUI TUE, CE SONT LES PROXÉNÈTES ET LES « CLIENTS » !

Les luttes politiques contre les violences faites aux femmes, le mouvement Metoo, tout a contribué depuis une décennie à rendre ces violences plus visibles, plus sensibles, et donc plus intolérables.

Si aujourd'hui, les plaintes de personnes prostituées sont en hausse, ce n'est pas en raison d'une augmentation subite des violences. C'est parce que l'évolution de la société et l'existence même de la loi, qui cesse de les considérer comme des coupables, rend plus inacceptables ces violences aux yeux de l'opinion comme aux leurs. Et c'est une bonne nouvelle.



LE PRODUIT D'UNE IDÉOLOGIE DE LA VIRILITÉ

Richard Poulin, Professeur à l'Université d'Ottawa, auteur de « Une culture d'agression - Masculinités, industries du sexe, meurtres en série et de masse », M Éditeur, 2017.

« Loin d'être une simple problématique personnelle propre aux meurtriers, ce type de meurtre relève du fonctionnement structurel de la société. C'est un acte ultime d'appropriation qui s'inscrit dans les mécanismes sociaux, le produit d'une culture dominante raciste et sexiste, d'une idéologie de la virilité promue par les médias de masse mais aussi par les industries du sexe, notamment la pornographie.

Une fois les femmes objectifiées, il devient possible de les échanger au coin de la rue ou en ligne, et en toute logique de les violenter, voire de les tuer, comme une chose qui vous appartient. La domination implique l'usage de la violence, particulièrement si les dominées tentent de mettre en cause cette domination.

La violence sexuelle mortelle dirigée notamment contre les femmes engagées dans les industries du sexe découle bien de la structure même de ces industries et des rapports sociaux qui les sous-tendent. Ce n'est pas le régime juridique qui régit la prostitution, mais bien la haine que des hommes éprouvent pour des femmes, et particulièrement pour les prostituées, qui reste la cause des meurtres, que l'activité ait lieu en bordel ou sur le trottoir. Le routier Volker Eckert (ce n'est pas le seul exemple), qui a assassiné au moins cinq femmes prostituées, a semé la mort en Espagne, en Allemagne, en France et dans d'autres pays, que la prostitution et le proxénétisme soient légaux ou non.

Tant que les sociétés seront fondées sur des rapports sociaux inégalitaires, considérés comme allant de soi, la violence persistera au profit des dominants.»

31 DÉC. 2014

Une Brésilienne de 45 ans est assassinée par un « client » de 53 coups de couteau. Il explique s'être senti « frustré » après un acte sexuel de dix minutes alors qu'il avait payé pour une heure.

Les médias en sont le reflet : les meurtres de personnes prostituées, qui faisaient à peine un entrefilet, deviennent peu à peu des articles à part entière, de même que des arrestations de « clients » violeurs ou agresseurs. Ce n'est pas la loi qui tue, c'est le seuil de tolérance qui s'abaisse.



.../...

Le proxénétisme, une forme oubliée de violence conjugale

Le Mouvement du Nid s'est battu pour que soit intégrée la prostitution des femmes et des enfants en tant que violence conjugale et cause majeure de féminicides en France dans les conclusions du Grenelle et que des mesures spécifiques soient dédiées à la lutte contre la prostitution des femmes et des enfants.



14 JUIN 2014

Clichy la Garenne. Luz Maria, Dominicaine de 32 ans, est poignardée par un « client » dans un hôtel. Le meurtrier explique avoir voulu la braquer.

Son expérience de terrain montre en effet que le proxénétisme par conjoint est une forme directe de violence conjugale qui touche plusieurs dizaines de milliers de victimes chaque année, parmi lesquelles beaucoup d'adolescentes et de jeunes majeures prostituées sous l'emprise affective et psychologique d'un « petit ami ».

Par ailleurs, la violence conjugale et intrafamiliale est une cause de vulnérabilité et d'entrée dans la prostitution pour les femmes qui en sont victimes. Du côté du « client », le recours à la prostitution d'autrui, en plus d'être une forme directe de violence sexuelle, est aussi un facteur déclencheur et aggravant des violences conjugales.

La prostitution est un rouage majeur des féminicides en promouvant l'idée que les femmes sont là pour subir les pulsions sexuelles des hommes. Le marché du sexe entretient les pires stéréotypes sexistes et racistes (femmes vénales, donc méprisables, etc).

[14] 20 Minutes Nantes, 10/11/2016.

[15] Le Monde, Meurtre d'une prostituée trans à Paris : les limites de la pénalisation des clients, 27/08/2018.

L'insoutenable instrumentalisation des meurtres par les opposants à la loi de 2016

Dès octobre 2016, le Strass, « syndicat du travail du sexe », n'a pas hésité à instrumentaliser le meurtre d'une femme prostituée à Nantes pour incriminer la nouvelle loi^[14]. En réalité, le meurtre avait eu lieu au domicile du « client », où aucun policier ne risquait d'être embusqué ! Et l'agresseur



2 AOÛT 2012

À Paris, une femme est violée et étranglée par un « client » qui nie le viol, le présentant comme une relation sexuelle tarifée.

n'était qu'un habitué comme il y en a tant. Un pur exemple de la violence intrinsèque au système prostitutionnel.

Même tentative en 2018 lors du meurtre crapuleux de Vanesa Campos au Bois de Boulogne. « La loi est à cent pour cent responsable de la mort de Vanesa », a

osé dire Giovanna Rincon^[15], directrice d'Acceptess-T. En réalité, un contexte de racket, sans lien aucun avec une loi qui plus est non appliquée.

Si Nicoleta a été poignardée en juin 2016 près de Nîmes par l'un de ses « habitués », est-ce parce qu'il craignait une loi encore inconnue et non appliquée ? Évidemment non. Il l'a tuée parce qu'elle avait manifesté sa volonté en disant augmenter son tarif.

La simple honnêteté devrait empêcher des slogans mensongers tels que « Clients pénalisés, putes assassinées. » Comme si ces dernières n'avaient pas été assassinées au temps où les « clients » étaient légitimés ! Quant au fameux



« Il faut décroiser la question de la prostitution pour l'intégrer à toutes les situations de violence masculine et notamment aux violences conjugales. Très souvent, le proxénète est un conjoint, il exerce une emprise émotionnelle et affective, y compris dans les réseaux de traite internationale ; les « mamas » africaines, par exemple, sont bien souvent des « compagnes » qui servent de femmes de paille et de paravent judiciaire. De même, un conjoint peut prostituer son épouse comme on le voit avec l'affaire Valérie Bacot*. La mise en prostitution, ou en pornographie, est alors une dégradation supplémentaire. Quant aux meurtres commis par des « clients », cas fréquent, ils n'ont rien d'étonnant quand des hommes viennent justement pour se déchaîner, pour avilir, pour soumettre, dans ce qu'ils voient comme une zone de non droit. »

Lorraine Questiaux

* Voir pages 15 et 16.

« Arrêtez nos agresseurs, pas nos “clients” ! », il relève du non sens. Les « clients » sont les premiers agresseurs et assassins, comme le montrent les faits cités dans ce dossier.

L'argument d'une violence accrue a une fonction idéologique. Il s'agit d'obtenir la suppression d'une loi qui entrave la « liberté du commerce ». Des associations telles que le STRASS ou Acceptess-T ont été déboutées en 2019 par le Conseil constitutionnel, après leur question prioritaire de constitutionnalité demandant l'invalidation de la loi^[16].

La presse, qui relaye largement ce discours, aurait intérêt

à relire les textes antérieurs des mêmes courants pro-prostitution : « Les personnes prostituées, celles qui exercent dans la rue tout au moins, ont toutes connu des agressions (vols, viols, coups, tentatives de meurtre, enlèvement, séquestration...) et elles savent que leur activité est extrêmement risquée. Toutes ont perdu des

ami-es, des collègues et toutes ont « *la peur au ventre lorsqu'elles vont travailler* », pouvait-on lire en 2005 dans un ouvrage peu suspect de représenter les thèses abolitionnistes^[17]. De même, certains expliquaient que les « luttes de putes^[18] » au XX^e siècle avaient pour origine les violences et les assassinats commis à l'égard des « travailleuses du sexe ».

Dans le monde entier, ces meurtres sont récupérés par le lobby de l'industrie du sexe qui propose de dépénaliser proxénètes, tenanciers et prostitués, sans souci des conséquences mortelles pour les femmes. Ce fut le cas récemment aux États-Unis, après les meurtres d'Atlanta. Pour les représentantes d'Asian Women for Equality, au lieu d'« *immuniser les hommes qui nous font du mal* », il faut « *plutôt abolir la pratique raciste et sexiste de la prostitution en offrant aux femmes de véritables alternatives pour échapper à l'oppression intégrée qui nous livre à des hommes comme Robert Aaron Long* ». .../...

14 MARS 2009

Maisons-Alfort. Une femme chinoise de 45 ans assassinée par un « client ». On retrouve son corps enterré dans le Gers.



21 JUIN 2009

Giorgiana, Romaine de 20 ans, est vue pour la dernière fois alors qu'elle monte dans la Clio d'un « client » à Avignon. Son corps est retrouvé dans la Durance.



à relire les textes antérieurs des mêmes courants pro-prostitution : « Les personnes prostituées, celles qui exercent dans la rue tout au moins, ont toutes connu des agressions (vols, viols, coups, tentatives de meurtre, enlèvement, séquestration...) et elles savent que leur activité est extrêmement risquée. Toutes ont perdu des

[16] 250 « travailleuses du sexe » ont saisi depuis la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

[17] La prostitution à Paris, article de Dolorés Pourette, sous la direction de Marie Élisabeth Handman et Janine Mossuz-Lavau, La Martinière 2005.

[18] Les luttes de putes, Thierry Schaffhauser, 2014.

LES TUEURS EN SÉRIE



Partout dans le monde, les tueurs en série portent une haine particulière aux femmes, surtout aux plus vulnérables, parmi lesquelles les prostituées. Dans l'immense majorité des cas, il s'agit de féminicides. Les criminels comptent sur le fait que personne ne s'inquiétera de la disparition de ces femmes souvent privées de familles et rejetées par la société, à commencer par la police...

En France

Patrice Alègre, meurtrier et violeur en série dans les milieux de la prostitution à Toulouse (1987 à 1992).

Patrick Salameh*, « client » meurtrier de trois femmes prostituées à Marseille (2008).

Au Royaume Uni

Meurtres d'Ipswich (Steve Wright, 2006), de Bradford (Stephen Griffiths, 2010), du Yorkshire (Peter Sutcliffe, 1975 à 1981).

« Jack l'Éventreur » avait assassiné plusieurs femmes prostituées à Londres en 1888.

Aux États Unis

Robert Aaron Long, 21 ans, a tué huit personnes le 16 mars 2021 à Atlanta et dans sa région, dont sept femmes, six étant d'origine asiatique, dans des « salons de massage » dont il aurait été « client »

Gary Ridgway (1980 à 1990) violait et tuait des femmes prostituées pour ne pas avoir à payer.

Samuel Little (1970 à 2005). 90 meurtres de femmes, dont beaucoup de femmes prostituées.

Au Canada

Robert Pickton, 57 ans, le plus grand tueur de toute l'histoire du Canada, est accusé d'avoir assassiné 26 femmes prostituées mais aussi d'avoir joué un rôle dans la disparition d'une soixantaine d'autres. Pickton avouera finalement 49 meurtres et dira avoir eu le projet d'arrondir le chiffre à 50. La police n'a prêté aucune attention aux disparitions signalées pendant deux décennies dans le quartier de prostitution de Vancouver. 60 femmes y ont pourtant été portées disparues entre 1978 et 2002 !

* <https://mouvementdunid.org/prostitution-societe/actus/meurtres-de-personnes-prostituees/>.

JUSTICE : UNE PRISE DE CONSCIENCE QUI RESTE À TRANSFORMER

Plusieurs condamnations, dans des procès où le Mouvement du Nid s'est porté partie civile, ont montré que les personnes prostituées ont cessé de compter pour rien même si bien du chemin reste à parcourir.

Des peines lourdes ont été prononcées ces dernières années.

- **20 ans pour le féminicide de Nicoleta** (Assises du Gard, mars 2021), assortis d'une période de sûreté de 10 ans.
- **30 ans pour le féminicide d'une prostituée transgenre à Rouen** (Cour d'assises de Seine-Maritime, juillet 2019, confirmés par la Cour d'Appel de l'Eure en novembre 2020).
- **16 ans pour le féminicide d'une prostituée d'Épinal** (Cour d'Assises des Vosges, octobre 2017).
- **Perpétuité pour Patrick Salameh** (Cour d'Assises d'Aix en Provence, avril 2016) pour viols et séquestration suivis de mort de trois femmes prostituées.



Des survivantes de la prostitution du collectif CAPP manifestent devant le Moulin rouge à Paris en avril 2021 pour une application pleine et entière de la loi de 2016



30 MAI 2000

Strasbourg. X, 56 ans assassinée dans son appartement par un « client » qui lui a également volé 1 500 francs (228 €).

Pour Lorraine Questiaux, avocate, chargée de mission juridique au Mouvement du Nid, « la prise de conscience des violences faites aux femmes a amené des condamnations

plus sévères, y compris quand il s'agit de victimes en situation de prostitution, d'autant plus que ce facteur, devenu une circonstance aggravante par la loi de 2016, pèse dans la balance. En cas de meurtres, les peines ne sont pas dérisoires. Ce n'est malheureusement pas la même chose pour les viols... »

Le rapport sur les féminicides de l'Assemblée nationale fait état de questions de fond qui restent à faire évoluer. La

secrétaire nationale du Syndicat de la magistrature, Sarah Massoud, souligne que les « juges sont en général très peu sensibilisés sur la notion de genre ». Le rapport juge donc impératif que ces derniers « appréhendent mieux le fait que les violences conjugales et a fortiori les féminicides constituent un usage de la violence comme outil de répression pour le maintien de la domination masculine au sein d'un couple. »

Pour ne pas conclure...

Qu'une personne soit sexuellement disponible contre argent l'expose au danger d'être agressée et même tuée : sexe que l'agresseur peut s'approprier, argent dont il peut s'emparer. C'est donc l'ensemble du système qui doit être remis en cause, non ses simples modalités d'exercice.

À L'ÉTRANGER, OÙ LE « CLIENT » EST ROI...



En Belgique, en Suisse et dans d'autres pays européens, le « client », exempt de tout risque d'amende, est invité à « consommer ». Or, les femmes prostituées y sont régulièrement assassinées... par des « clients ».

- ♦ **Belgique, Etterbeek, Mai 2018.** Laura, Roumaine de 21 ans, est tuée de plus de cinquante coups de couteau par un « client ». Il n'avait pas obtenu le remboursement qu'il exigeait car il estimait que la « prestation » avait été trop courte.
- ♦ **Belgique, Liège, 17 avril 2015.** Une femme de 41 ans est étranglée par un « client » de 23 ans qui évoque une pulsion inexplicable.
- ♦ **Belgique, Colfontaine, 19 janvier 2012.** Une femme d'une cinquantaine d'années est retrouvée gorge et poignets tranchés, assassinée par un « client ».
- ♦ **Suisse, Bâle, 19 mai 2008.** Violette, Française de 31 ans, est poignardée par un « client » pris d'une crise de jalousie.

Les agresseurs se permettent des violences car ils ont intégré l'idée d'être dans leur bon droit. Il faut donc en finir d'urgence avec l'impunité dont bénéficient les « clients ».



22 OCT. 1999

**Farida, 37 ans.
Étranglée par un
« client » après un différend
portant sur le prix de la passe.
Son corps est retrouvé sur
un terrain vague, sous les
échangeurs de l'autoroute A1
à Paris.**

L'État doit assurer sa part de responsabilité en engageant une véritable application de la loi, une attention aux dépôts de plainte des personnes prostituées, une formation des policiers, une interdiction des arrêtés municipaux encore en cours contre celles qui

doivent désormais pouvoir envisager les services de police comme une protection et non comme une menace.

« Si l'horreur des violences prostitutionnelles cessait d'être sous-estimée, appliquer la loi deviendrait une évidence », estime Ernestine Ronai : « protéger les personnes, leur permettre de trouver une alternative, pénaliser proxénètes et « clients ». Malheureusement, dans la presse, où les prostitueurs comptent beaucoup d'amis, passe d'abord le message de ceux qui veulent avoir la peau d'une loi qui dérange le « commerce ». Pour elle, « l'abolition est une question majeure pour la société ». Pour Julia, de FPCE, la question de l'impunité est centrale. « Pour le moment, les auteurs de féminicides s'en tirent souvent avec du sursis. Même chose dans la prostitution, la loi n'étant pratiquement pas appliquée. Toutes deux insistent sur la nécessité « d'améliorer les auditions quand les personnes prostituées portent plainte afin d'exercer des poursuites », avec des sanctions plus dissuasives et « d'engager un immense travail d'éducation et de déconstruction des stéréotypes ». Un pas essentiel a été franchi avec la loi de 2016 : en France, les garçons grandissent avec l'idée qu'acheter un acte sexuel est interdit. »

Pour Lorraine Questiaux, « il faut mettre en cause les carences de l'État qui ne poursuit pour ainsi dire pas les « clients », comme l'exige la loi de 2016. » Pour elle, « rien n'empêcherait de les



poursuivre également pour viol. Il faut aussi agir sur les mentalités face à un inconscient collectif encore trop complice. » Enfin, en finir avec la complaisance qui entoure les prises de position favorables au développement de l'industrie du sexe : « Tant que les lobbys laisseront croire que les femmes prostituées aiment être utilisées comme des objets, dégradées et violées, tant qu'ils répandront un discours qui allège la conscience des agresseurs sexuels, et tant que ce mensonge sera relayé par l'ensemble de la société, des sociopathes tueront. »

ESPAGNE : DES VIOLENCES DE GENRE SOIGNEUSEMENT IGNORÉES



« En Espagne, quand un homme tue une femme prostituée, ce n'est pas de la « violence de genre » », explique Gloria Casas Vila : « En mars 2014, deux députées socialistes ont formulé cette question parlementaire à Mariano Rajoy (président du pays de 2011 à 2018) dans le cas du meurtre d'une prostituée marocaine par un militaire espagnol. Le gouvernement a répondu par la négative car il n'y avait pas de lien affectif entre les deux personnes. Ces meurtres n'entrent pas dans les statistiques officielles et constituent ainsi des « féminicides invisibles » » (Gimeno, 2015).

Extrait de l'article de l'El Diario, « Asesinar a una prostituta no es violencia machista », 24/03/2014.